



---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité de gestion de la Convention TIR de 1975

#### Soixante-dix-huitième session

Genève, 12 (après-midi) et 13 octobre 2022

Point 3 a) iv) de l'ordre du jour provisoire

**Activités et administration de la Commission de contrôle TIR :**

**Activités de la Commission de contrôle TIR**

## Enquête sur les demandes de paiement

### Note du secrétariat

#### I. Généralités et mandat

1. À sa quatre-vingt-huitième session, la Commission de contrôle TIR (TIRExB) a demandé au secrétariat d'envoyer aux autorités compétentes l'enquête sur les demandes de paiement pour la période 2017-2020, en anglais, en français et en russe, en les priant d'y répondre avant le 30 octobre 2021<sup>1</sup>.

#### II. Réponses

2. À ce jour, les 42 pays ci-après ont répondu au questionnaire : Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chine, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Iran (République islamique d'), Israël<sup>2</sup>, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Türkiye et Ukraine. Sur les 42 pays ayant répondu, 27 n'avaient aucune demande de paiement à signaler.

#### III. Résultats de l'enquête

3. Tous les montants indiqués en monnaies nationales ont été convertis en euros aux taux de change en vigueur le 15 janvier 2022<sup>3</sup>. On trouvera les résultats globaux de l'enquête dans les sections ci-après. Des données détaillées par pays sont disponibles en annexe.

---

<sup>1</sup> Le questionnaire d'enquête a été envoyé le 29 juillet 2021. Des rappels ont été envoyés le 17 février 2022 et le 18 mars 2022.

<sup>2</sup> Pour l'instant, l'Israel Road Transport Board ne délivre pas de carnets TIR. Par conséquent, les données requises pour l'enquête, concernant le système de garantie TIR, les demandes et les paiements, ne sont pas disponibles pour Israël.

<sup>3</sup> Sources : taux de change opérationnels de l'ONU.



## A. Demandes de paiement adressées aux associations garantes nationales

### Situation générale (Nombre de demandes)

<i>Année</i>	<i>Demandes déposées</i>	<i>Demandes réglées</i>	<i>Demandes retirées</i>	<i>Demandes en suspens</i>
2017	83	54	20	9
2018	91	72	7	12
2019	34	22	5	7
2020	39	25	7	7
<b>Total</b>	<b>247</b>	<b>173</b>	<b>39</b>	<b>35</b>

### Situation générale (Montant des demandes en euros)

<i>Année</i>	<i>Demandes déposées</i>	<i>Demandes réglées</i>	<i>Demandes retirées</i>	<i>Demandes en suspens</i>
2017	1 565 994	917 740	530 788	146 769
2018	2 603 141	2 330 200	129 771	142 773
2019	352 527	217 137	16 538	145 035
2020	483 533	196 995	6 211	267 475
<b>Total</b>	<b>5 005 196</b>	<b>3 662 071</b>	<b>683 309</b>	<b>702 051</b>

### Montant moyen des demandes

Le montant moyen des demandes de paiement est de 20 264 euros. Les montants moyens des demandes réglées et retirées sont respectivement de 21 168 euros et 17 521 euros.

### Demandes de paiement réglées (Nombre)

<i>Année</i>	<i>Dans les trois mois</i>	<i>Après trois mois</i>	<i>Total</i>
2017	45	9	54
2018	68	4	72
2019	18	4	22
2020	14	11	25
<b>Total</b>	<b>145</b>	<b>28</b>	<b>173</b>

### Demandes de paiement réglées (Montants en euros)

<i>Année</i>	<i>Dans les trois mois</i>	<i>Après trois mois</i>	<i>Total</i>
2017	725 221	192 519	917 740
2018	2 167 579	162 621	2 330 200
2019	177 532	39 604	217 137
2020	129 940	67 055	196 995
<b>Total</b>	<b>3 200 271</b>	<b>461 800</b>	<b>3 662 071</b>

### Demandes de paiement retirées

En moyenne, 16 % des demandes ont été retirées par les douanes.

Observations des pays sur les raisons pour lesquelles les demandes en suspens n'ont pas été réglées :

- La principale raison est le contrôle des documents ;
- On ne dispose pas de données sur les raisons pour lesquelles les demandes sont restées en suspens, ni de données relatives aux demandes en suspens qui ont fait l'objet d'une procédure judiciaire contre l'association garante ;
- Désaccord du garant sur les conditions dans lesquelles il a reçu les notifications concernant le non-achèvement de l'opération TIR.

*Demandes de paiement qui font l'objet d'une procédure judiciaire*

<i>Année</i>	<i>Nombre de procédures judiciaires</i>
2017	0
2018	0
2019	0
2020	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

## B. Demandes de paiement adressées aux personnes directement responsables

### Situation générale (Nombre de demandes)

<i>Année</i>	<i>Demandes déposées</i>	<i>Demandes réglées</i>	<i>Demandes retirées</i>	<i>Demandes en suspens</i>
2017	68	35	9	24
2018	57	28,25	10	18,75
2019	78	30	17	31
2020	152	64	32	56
<b>Total</b>	<b>355</b>	<b>157</b>	<b>68</b>	<b>130</b>

### Situation générale (Montant des demandes en euros)

<i>Année</i>	<i>Demandes déposées</i>	<i>Demandes réglées</i>	<i>Demandes retirées</i>	<i>Demandes en suspens</i>
2017	957 459	265 998	125 650	533 556
2018	2 168 175	95 746	103 687	1 904 231
2019	898 841	141 148	121 313	507 358
2020	1 717 868	214 412	234 970	1 010 442
<b>Total</b>	<b>5 742 343</b>	<b>717 304</b>	<b>585 620</b>	<b>3 955 587</b>

## C. Niveau de la garantie TIR

### *Niveau actuel de la garantie*

50 000 dollars des États-Unis (environ 43 800 euros) : 2 pays

60 000 euros : 2 pays

100 000 euros : 36 pays

Un pays a une limite de garantie de 95 425 euros.

*Pourcentage des opérations TIR pour lesquelles le montant des droits et taxes douaniers est supérieur au niveau de garantie établi*

28 % (1 pays), 20,3 % (1 pays), 15 % (1 pays), 7 % (1 pays), 5 % (2 pays), 1 % (1 pays), 0,4 % (Serbie), 0,1 % (Ukraine), très faible (2 pays), 0 % (4 pays), données non disponibles/non applicables (26 pays)

*Pourcentage de demandes pour lesquelles le montant des droits et taxes douaniers est supérieur au niveau de garantie établi*

20 % (1 pays), 1 % (1 pays), 0 % (8 pays), données non disponibles/non applicable (31 pays)

*Application de mesures de contrôle supplémentaires si le niveau de garantie est dépassé*

Oui : 7 pays / Non : 34 pays.

*Le cas échéant, quel type de mesures de contrôle supplémentaires appliquez-vous ?*

Escorte douanière : 3 pays / Garanties supplémentaires : 2 pays.

Autres mesures :

- GPS ;
- Délai plus court pour la présentation des marchandises ;
- On privilégie généralement un système de localisation des véhicules pour les opérations TIR de ce type ;
- TIR+.

*Le cas échéant, comment appliquez-vous les mesures de contrôle ?*

Systématiquement : 4 pays. Sélectivement : 3 pays.

*Motifs de l'application de mesures de contrôle sélectives*

- S'il existe des données d'analyse des risques concernant les marchandises ou le titulaire du carnet TIR, des soupçons de contrebande, des dénonciations ou des renseignements sur l'opération TIR, on utilise principalement le système de localisation des véhicules. L'escorte douanière n'est préférée que lorsque le bureau de douane ne dispose pas d'un nombre suffisant d'unités pour le système de localisation des véhicules.

Problèmes et suggestions concernant le niveau de garantie

- Le montant de 100 000 euros appliqué au sein de l'Union européenne semble suffisant ;
- Le problème ne se pose que lorsque les droits et taxes dépassent 100 000 euros ; la Convention doit définir des formalités harmonisées qui priment les réglementations nationales et un article supplémentaire relatif aux escortes devrait être proposé aux Parties contractantes comme solution harmonisée à adopter ;
- Les questions des bureaux de douane concernant l'application du régime TIR dans le cas où le montant des droits et taxes de douane dépasse le niveau de garantie TIR ;
- Le niveau de garantie TIR actuel est généralement suffisant, mais le commerce mondial a évolué rapidement et le système TIR doit s'adapter aux changements. Compte tenu du lancement du système eTIR, le niveau de garantie TIR devrait être relevé afin de concurrencer les autres systèmes de transit et de supprimer les mesures de contrôle supplémentaires comme les escortes ou le dépôt d'une garantie financière ou d'une caution.

Problèmes et suggestions concernant le recouvrement des droits et des taxes de douane dus au titre d'opérations TIR irrégulières

- Aucun problème majeur n'est apparent ;
- La plupart des problèmes concernant le recouvrement des droits et des taxes de douane dus au titre d'opérations TIR irrégulières ont été résolus grâce au protocole signé le 1<sup>er</sup> juillet 2017 par le Ministère des douanes et du commerce de la République de Türkiye et l'Union des chambres et bourses de commerce de Türkiye, portant sur la délivrance du carnet TIR et les responsabilités de l'association garante. Il existe encore des problèmes en ce qui concerne les demandes de paiement qui sont envoyées aux titulaires de carnets TIR à l'étranger, lesquels n'effectuent généralement pas ces paiements. En outre, les adresses des titulaires de carnets TIR à l'étranger ne sont généralement pas à jour et les bureaux de douane ne sont pas en mesure de joindre les titulaires. Les bureaux de douane ont parfois du mal à déterminer les droits de douane car la définition des marchandises figurant sur le carnet est trop générale ou partielle.

## D. Considérations préliminaires

### 1. Statistiques des demandes de paiement formulées par les autorités douanières et comparaison avec les résultats d'enquêtes antérieures

4. Le tableau ci-dessous présente une comparaison sommaire entre les résultats des enquêtes réalisées en 2021, 2019, 2017, 2015, 2013, 2011 et 2007. Néanmoins, certains des principaux utilisateurs du régime TIR n'ayant pas fourni de réponses aux enquêtes de 2021, 2019, 2017 et 2013, la comparaison de ces résultats peut prêter à confusion.

	<i>Enquêtes</i>						
	<i>2021</i>	<i>2019</i>	<i>2017</i>	<i>2015</i>	<i>2013</i>	<i>2011</i>	<i>2007</i>
Nombre moyen de demandes de paiement déposées par an	62 <sup>2</sup>	13 <sup>2</sup>	80 <sup>2</sup>	181	115 <sup>4</sup>	201	866
Montant moyen des demandes de paiement déposées sur une année (en euros)	1 251 299 <sup>2</sup>	199 386 <sup>2</sup>	2 451 150 <sup>2</sup>	4 303 432	2 728 720 <sup>2</sup>	3 630 378	22 625 657
Nombre moyen de demandes de paiement réglées par an	43	10	39 <sup>3</sup>	72	51 <sup>3</sup>	91	58
Montant moyen des demandes de paiement réglées sur une année (en euros)	915 518 <sup>2</sup>	156 404 <sup>2</sup>	1 114 833 <sup>2</sup>	1 626 924	1 109 450 <sup>2</sup>	1 705 851	853 984
Valeur moyenne d'une demande de paiement déposée (en euros)	20 264	15 951	30 832	23 809	23 677	17 992	26 142
Taux de demandes de paiement (nombre de carnets délivrés par demande)	15 031 <sup>2</sup>	97 983 <sup>2</sup>	23 865 <sup>2</sup>	15 350	24 480 <sup>2</sup>	14 193	3 900

### 2. Niveau de la garantie TIR

5. Le niveau de la garantie semble généralement satisfaisant. Dans la grande majorité des pays ayant répondu, le montant maximum de la garantie s'élève actuellement à 100 000 euros.

<sup>4</sup> Comme certains des principaux utilisateurs du régime TIR n'ont pas répondu aux enquêtes de 2021, 2019, 2017 et 2013, ces chiffres ne devraient pas être comparés à ceux des autres enquêtes.

6. Un pays a indiqué que le niveau de garantie TIR devrait être relevé avec le lancement du système eTIR afin de concurrencer les autres systèmes de transit et de supprimer les mesures de contrôle supplémentaires comme les escortes ou le dépôt d'une garantie financière ou d'une caution.

7. Un autre pays a indiqué qu'il serait éventuellement nécessaire d'harmoniser au niveau international la procédure dans le cas où les droits et taxes dépasseraient le montant maximum de la garantie.

### **3. Autres questions à examiner**

8. La part des demandes de paiement retirées est passée de 24 % dans l'enquête précédente à 16 % des demandes déposées. Compte tenu du fait que ces demandes ont été précédées d'une notification préalable et d'une notification, la TIRExB voudra peut-être poursuivre ses efforts en vue de faire baisser ce chiffre, en prenant contact avec les pays dans lesquels les taux de retrait de demandes sont élevés.

9. La proportion des paiements effectués après le délai de trois mois prévu par la Convention TIR est tombée de 19 % lors de l'enquête précédente à 12 %.

10. Un pays a également signalé que les titulaires de carnets TIR à l'étranger auxquels étaient envoyées les demandes de paiement n'effectuaient généralement pas les paiements. En outre, les adresses des titulaires de carnets TIR à l'étranger n'étaient généralement pas à jour et les bureaux de douane n'étaient pas en mesure de joindre les titulaires. Enfin, il a également souligné que les bureaux de douane avaient parfois du mal à déterminer les droits de douane car la définition des marchandises figurant sur le carnet TIR était trop générale ou partielle.

## **E. Examen par le Comité**

11. Le Comité souhaitera probablement prendre note des résultats de l'enquête ainsi que des considérations présentées ci-dessus.

---